

**PERSONNE MORALE**

**INSCRIPTION MODIFICATIVE OU INTERCALAIRE, suite de l'imprimé M2, M3**

**ATTENTION :** Pour les SARL et SELARL, utiliser l'imprimé M3 Sarl / Selarl  
Pour les groupements d'intérêt économique GIE ou groupements européens d'intérêt économique GEIE, utiliser l'imprimé G3.

**Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.**

**QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE**

- 3** En cas de fusion récente de communes, il est utile d'indiquer le nom de l'ancienne commune, notamment afin de distinguer les voies homonymes au sein de la commune nouvelle.
- 4 et 4 bis** **Doivent être déclarés :**
- Les personnes physiques ou morales assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale ;
  - Les personnes qui ont le pouvoir d'engager à titre habituel la personne morale, y compris le titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'entreprise ou d'un établissement, remplir également le cadre 11 ;
  - Les commissaires aux comptes.
- QUALITE :** dans tous les cas, préciser obligatoirement pour chaque personne déclarée sa qualité au sein de la société et la date de modification.
- LORSQUE LA DECLARATION PORTE SUR UNE MODIFICATION DE DIRIGEANT** (un cadre permet de déclarer pour une même qualité l'arrivée et le départ d'une personne dirigeante) :  
Préciser la date de la modification et indiquer **Nouveau, Partant, Modification de la situation personnelle, Maintenu** en cochant :
- **Nouveau** pour **l'arrivée d'un dirigeant** en indiquant pour une
    - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et domicile
    - personne morale : ses dénomination, forme juridique, adresse du siège, numéro unique d'identification et greffe d'immatriculation
  - **Maintenu** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci **porte uniquement sur sa qualité** en précisant la nouvelle qualité en début de cadre et en rappelant l'ancienne qualité après la coche « maintenu », en indiquant pour une
    - personne physique : à l'exclusion de tout autre renseignement, ses nom de naissance, nom d'usage et prénoms
    - personne morale : ses dénomination et forme juridique.
  - **Modification de la situation personnelle** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci porte sur **son identification, y compris la modification du représentant** de la personne morale dirigeante, en indiquant pour une
    - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms ainsi que les éléments modifiés
    - personne morale : ses dénomination et forme juridique.Les modifications relatives au représentant sont à déclarer à la rubrique spécifique cadre 9 (pour SA, GIE, GEIE ou une personne morale non immatriculée ou relevant d'un Etat non membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen [EEE]).
  - **PARTANT :** pour le départ d'un dirigeant, indiquer pour une
    - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms.
    - personne morale : ses dénomination et forme juridique.
- Cas particulier du gérant ou de l'associé indéfiniment ou indéfiniment et solidairement responsable des dettes sociales de SCP, SNC, société en commandite : indiquer son numéro de sécurité sociale.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- 12** **OBSERVATIONS :** Permet de préciser une situation particulière.
- 13** **ADRESSE DE CORRESPONDANCE :** Indiquer les coordonnées postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.
- 14** Remplir ce cadre lorsque l'imprimé est utilisé pour une demande d'inscription modificative. Si l'imprimé M3 est utilisé à titre d'intercalaire du formulaire M2, ne pas remplir ce cadre.